Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 11 décembre 2025

Carpentras renouvelle son couvre-feu pour les mineurs



En avril dernier, la Ville de Carpentras a appliqué un couvre-feu à l'intention des mineurs de moins de 13 ans non accompagnés. Une initiative qu'elle réitère pour une durée de 6 mois.

Du 25 avril au 1er octobre, les jeunes Carpentrassiens de moins de 13 ans avaient l'interdiction de circuler sans accompagnateur entre 23h et 6h dans le périmètre concerné. Les jeunes jusqu'à 16 ans étaient aussi concernés dans les quartiers du Pous-du-Plan et du Bois de l'Ubac. Ce dispositif de couvre-feu avait été instauré dans le but de limiter l'implication des adolescents dans les trafics de stupéfiants.

Une initiative qui a « produit des résultats particulièrement significatifs », selon la municipalité qui a donc décidé de renouveler ce couvre-feu depuis ce lundi 8 décembre pour une durée de 6 mois. Selon la Ville, les mises en cause de mineurs pour des faits liés aux stupéfiants ont diminué de 78,26%, et le

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 11 décembre 2025

nombre de mineurs victimes de coups et blessures a reculé de 46%. « Malgré ces progrès, la délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant », ajoute-t-elle.

Les secteurs concernés par ce couvre-feu :
– le centre-ville,
– les quartiers des Amandiers-Éléphants, du Pous-du-Plan, de Quintine-Villemarie-Bois de l'Ubac-Le Parc,
– la bibliothèque-musée Inguimbertine,
– la salle de spectacle Le Cabaret,
– les abords des établissements scolaires publics et privés,
– le pôle d'échange multimodal regroupant les gares SNCF, routière et du numérique,
– les jardins et parcs publics.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !